Accusé de réception en préfecture
049-214902462-20230314-23SE1403-21-DE
Date de télétransmission : 16/03/2023
Date de réception préfecture : 16/03/2023

Publié le 16/03/2023

Délibération du Conseil municipal

Séance du 14 mars 2023

Le quatorze mars deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents	BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe
Absent excusé ayant donné pouvoir (art. L2121.20)	
	GAUTHERON Xavier à BOYER Emilie
Absent(s) excusés	
Absent(s)	
	BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, PARENTEAU Louis-Pierre
Secrétaires de séance	
	REBILLARD Michelle, RETHORE Jacqueline

Convocation adressée le 8 mars 2023, article L.2121.12 CGCT
Liste des délibérations affichée et publiée le 16 mars 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE1403-21 | Enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques avenue Amiral Chauvin - Signature d'une convention avec le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire et la société Orange

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Maire, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention locale signée le 27 novembre 2012 entre ORANGE et le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire sur l'enfouissement coordonné des réseaux d'électricité et de communications électroniques,

Considérant qu'il y a lieu d'établir une convention autorisant les travaux de mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité avenue amiral Chauvin,

Accusé de réception en préfecture
049-214902462-20230314-23SE1403-21-DE
Date de télétransmission : 16/03/2023
Date de réception préfecture : 16/03/2023

Considérant que pour cette convention les parties sont le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire, la société ORANGE et la Ville des Ponts-de-Cé,

Considérant l'avis du Comité consultatif de l'Aménagement et de la Transition Écologique en date du 6 mars 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve les termes de la convention proposée,**
- **Autorise le maire ou son représentant à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.**

M. DESOEUVRE n'a pas pris part au vote

VOTE			
En exercice	**32**	**POUR**	**28**
Présents	**28**	**CONTRE**	**0**
Pouvoirs	**1**	**ABSTENTION**	**0**
Pris part au vote	**28**	**TOTAL**	**28**

Délibération adoptée à l'unanimité
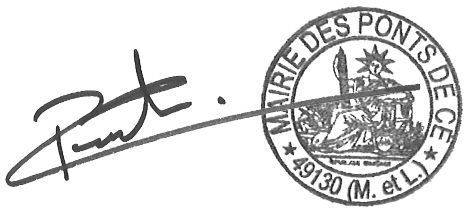
Le Maire, Jean-Paul PAVILLON